



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC68/4

Soixante-huitième session
Brisbane (Australie)
9-13 octobre 2017

21 août 2017

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

ÉLIMINATION DE LA ROUGEOLE ET DE LA RUBÉOLE

En 2003, le Comité régional du Pacifique occidental a décidé d'éliminer la rougeole dans la Région puis en 2005, s'est fixé 2012 comme échéance pour la réalisation de cet objectif. À l'échelle mondiale, la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a adopté, en 2012, le *Plan d'action mondial pour les vaccins*, qui vise à combattre un large éventail de maladies évitables par la vaccination. Soucieux d'apporter aux États Membres de nouvelles orientations propres à la Région, le Comité régional a adopté, en 2014, le *Cadre régional d'application du Plan d'action mondial pour les vaccins dans le Pacifique occidental*, visant l'élimination de la rubéole parmi quatre nouveaux objectifs de vaccination.

En dépit d'un taux d'incidence historiquement faible en 2012, la Région n'a pas atteint son objectif d'élimination de la rougeole. Entre 2013 et 2016, le Pacifique occidental a connu une recrudescence des cas de rougeole à l'échelle régionale, qui a fait surgir de nouveaux problèmes que les approches précédentes n'avaient pas anticipés. On a observé récemment que la prévalence de la rubéole avait augmenté chez les adolescents et les jeunes adultes, entraînant un risque accru du syndrome de rubéole congénitale (SRC). Pour y faire face, le Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, en consultation avec les États Membres et des experts, a élaboré le projet de *Stratégie et de Plan d'action régionaux pour l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans le Pacifique occidental*, constituant une mise à jour du plan d'action régional actuel qui offre de nouvelles orientations pour l'élimination de la rubéole.

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour approbation le projet de *Stratégie et de Plan d'action régionaux pour l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans le Pacifique occidental*.

1. SITUATION ACTUELLE

La rougeole est l'une des maladies infectieuses les plus contagieuses et les plus dévastatrices. La rubéole provoque de multiples anomalies congénitales, telles que des affections ophtalmologiques, auditives, craniofaciales et cardiaques, qui forment le syndrome de la rubéole congénitale (SRC). Ce syndrome peut toucher jusqu'à 90 % des fœtus portés par des mères infectées par la rubéole en début de grossesse et entraîner une mortinaissance ou une fausse couche. Vu que la vaccination contre la rougeole et la rubéole et la surveillance de ces maladies peuvent être menées de front moyennant l'administration du vaccin bivalent et la surveillance en laboratoire des cas de fièvre et d'éruptions cutanées, la rougeole et la rubéole peuvent être combattues simultanément et une action commune renforcera davantage les systèmes de vaccination en général.

En 2003, le Comité régional a adopté le *Plan d'action du Pacifique occidental pour l'élimination de la rougeole* (WPR/RC54.R3), puis ultérieurement s'est fixé 2012 comme échéance pour la réalisation de cet objectif (WPR/RC56.R8). En 2012, il a prié les États Membres d'interrompre, dans les meilleurs délais, toute transmission résiduelle du virus rougeoleux endémique et d'accélérer davantage la lutte contre la rubéole et l'application des mesures de prévention du SRC moyennant l'intégration d'activités de vaccination et de surveillance relatives à la rougeole et à la rubéole (WPR/RC63.R5). La même année, la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le *Plan d'action mondial pour les vaccins* (WHA65.17), qui prévoyait l'élimination de la rougeole et de la rubéole à l'horizon 2020, dans pas moins de cinq Régions de l'OMS. Soucieux d'apporter aux États Membres des orientations propres à la Région, le Comité régional a adopté le *Cadre régional d'application du Plan d'action mondial pour les vaccins dans le Pacifique occidental* (WPR/RC65.R5), qui visait l'élimination de la rubéole parmi quatre nouveaux objectifs de vaccination, et proposait des plans d'action visant à atteindre de nouveaux objectifs.

En 2012, la Région du Pacifique occidental a enregistré une incidence de rougeole historiquement faible. L'élimination de la maladie a été validée dans six États et deux Territoires en 2014-2016. Toutefois, une recrudescence des cas de rougeole a été observée dans la Région en 2013-2016. Les pays d'endémie ont constaté un accroissement régulier de la transmission. L'importation du virus depuis des pays d'endémie a provoqué de multiples flambées, parfois à grande échelle, dans nombre de pays où la transmission de la rougeole avait été interrompue ou était en voie de l'être. En 2016, les États et Territoires de la Région avaient tous ajouté le vaccin antirubéoleux à leurs programmes nationaux de vaccination mais certains d'entre eux sont encore touchés par des épidémies de rubéole, ce qui entraîne l'augmentation du nombre de cas de SRC. Face à la résurgence

de la rougeole et à la persistance des problèmes liés à la rubéole, de nouvelles orientations propres à la Région s'imposent.

En 2015, le Groupe consultatif technique sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination dans la Région du Pacifique occidental a demandé à l'OMS de fournir des orientations actualisées pour l'élimination de la rougeole, notamment ce qui suit : i) des stratégies pour prévenir et interrompre la transmission du virus de la rougeole chez le jeune enfant, l'adolescent et l'adulte ; ii) des stratégies pour l'élimination de la rubéole ; iii) des activités de vaccination en cas d'épidémie ayant pour objet d'aider les États Membres à mettre à jour ou à élaborer des stratégies et des plans d'action régionaux pour l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans le souci de relever de nouveaux défis (Rapport de la 24^{ème} réunion du Groupe consultatif technique).

2. ENJEUX

2.1 Déficit immunitaire et accroissement des groupes sensibles

En dépit du fait que bon nombre de pays ont amélioré la couverture de la vaccination de routine à l'échelle nationale et mené des campagnes de vaccination de masse, le degré inégal d'immunité résiduelle selon les différents groupes d'âge et l'augmentation du nombre d'enfants sensibles ont entraîné la recrudescence de la rougeole ou la survenue de vastes épidémies. Plusieurs pays ont vu l'incidence de la rougeole augmenter chez les adolescents et les jeunes adultes non bénéficiaires des stratégies actuelles, telles que la vaccination systématique durant l'enfance et les activités traditionnelles de vaccination supplémentaire. La transmission du virus de la rougeole s'est également accrue chez les nourrissons trop jeunes pour être vaccinés, sans compter que les déficits immunitaires chez les jeunes adultes, qui deviennent parents, risquent fort d'accentuer le phénomène. De plus, dans certains pays, ces déficits se sont aggravés et ont déclenché des flambées dans divers groupes ou communautés. Des stratégies novatrices visant à promouvoir la vaccination des adolescents et des jeunes adultes, à intensifier les programmes de vaccination de routine et à offrir des possibilités de vaccination aux communautés et aux groupes à haut risque doivent être élaborées et mises en œuvre d'urgence afin de lutter contre les déficits immunitaires et de prévenir l'augmentation du nombre de personnes sensibles.

2.2 Hausse potentielle de l'incidence du syndrome de la rubéole congénitale

La proportion des personnes en âge de procréer, infectées par la rubéole, augmente sensiblement depuis quelques années dans plusieurs pays de la Région. En outre, la surveillance du

SRC est actuellement très insuffisante. En 2010, 94 % des cas de rubéole de la Région ont été signalés dans des États et Territoires où le SRC n'est pas surveillé, ce qui laisse à penser que le fardeau actuel de ce syndrome dans la Région du Pacifique occidental est largement sous-estimé. Une étude a fait ressortir qu'environ 9 000 cas de SRC se seraient déclarés dans la Région du Pacifique occidental en 2010. Pour réduire considérablement ce fardeau, il faudrait élaborer et mettre en œuvre immédiatement des stratégies de vaccination s'appuyant sur des méthodes novatrices assorties d'approches coordonnées intéressant de multiples secteurs gouvernementaux.

2.3 Insuffisance de la préparation et des capacités d'intervention en cas d'épidémies de rougeole

Les récentes flambées de rougeole ont démontré que plusieurs pays ne s'étaient pas dotés de capacités de riposte suffisantes à l'échelle nationale et provinciale, ou n'avaient pas intégré la lutte contre la maladie dans leurs systèmes d'intervention en cas d'urgence sanitaire. Cela s'est traduit par des retards de détection, des enquêtes inadéquates et, dans les cas d'épidémies, des activités de vaccination trop tardives ou d'une portée insuffisante pour interrompre la transmission du virus. Certains laboratoires nationaux de dépistage de la rougeole et de la rubéole n'ont pas non plus été à même d'analyser l'ensemble des échantillons recueillis ou de communiquer les résultats rapidement pendant les épidémies. On ne dispose pas non plus d'informations sur les génotypes pour ce qui concerne quelques États et Territoires, et les données virologiques attendues mensuellement par l'OMS tendent à être soumises avec retard par certains pays, aussi la mise en commun d'informations virologiques avec les États Membres et d'autres Régions de l'OMS se fait-elle tardivement. Par ailleurs, dans plusieurs pays, les épidémies se sont amplifiées dans les établissements de santé et au contact du personnel soignant (transmission nosocomiale), et des taux de létalité élevés ont été enregistrés chez les nourrissons. Des stratégies et des plans d'action actualisés, à l'échelle régionale et nationale, devraient aider tous les États et Territoires de la Région à mettre en place des capacités suffisantes pour détecter et signaler les cas dans les délais voulus et faire face à la maladie immédiatement et efficacement, dans l'optique de prévenir les épidémies et de réduire au minimum la morbidité et la mortalité.

3. MESURES PROPOSÉES

Le Comité régional du Pacifique occidental est prié d'examiner pour adoption le projet de *Stratégie et de Plan d'action régionaux pour l'élimination de la rougeole et de la rubéole dans le Pacifique occidental*.

